



Murria di Sarrolo-Carcopinu
Mairie de Sarrolo-Carcopino

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002711-20220831-20220836-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/09/2022

Affichage : 14/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 août 2022	N°36-2022
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Alexandre SARROLA-Maire	
<u>Objet</u> : Tarifs de vente des repas de cantine scolaire	

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un août, le conseil municipal de Sarrolo-Carcopino, légalement convoqué le vingt deux août 2022 conformément à l'article L 2121 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Alexandre SARROLA.

Etaient présents : Alexandre SARROLA ; Hyacinthe BALDINI ; Jeanine BASTIANAGGI ; Noëlle CERATI ; Paule ARRIGHI ; Gérard FIGARI ; Dominique RUGGERI ; Marie-Françoise FAGGIANELLI ; Jean-Paul LECCIA ; Laurent TUSOLI-CARCOPINO ; Maryse LAFFITTE ; Jean-Joseph BATTISTELLI, Marie-Charles PIERI.

Etaient représentés : Dominique BONAVITA (Hyacinthe BALDINI) ; Dominique SANTONI (Paule ARRIGHI) ; Olivier SARROLA (Noëlle CERATI) ; Antoine OTTAVI (Alexandre SARROLA) ; Marie-Laurence SOTTY (Jeanine BASTIANAGGI).

Etaient absents : Sophie FILIPPINI ; Anne NOCERA ; Jean François CATELLAGGI ; François CELI ; Peggy GRILLOT.

Secrétaire de séance : Noëlle CERATI

Nombre de membres composant l'assemblée : 23

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres absents représentés : 8

Nombre de membres absents : 4

Quorum : 8

Le Maire expose à l'Assemblée qu'au terme de la procédure de consultation réglementaire, le marché de préparation et livraison des repas en liaison froide aux cantines scolaires de Sarrola Carcopino et Valle di Mezzana a été attribué à l'entreprise A Cuccinella pour un montant du repas fixé à 4,80 €.

Il convient donc de déterminer le prix de vente des repas en maintenant la politique de dégressivité adoptée depuis plusieurs années en fonction du nombre d'enfants 1/2 pensionnaires par famille

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants :

Nombre d'enfants	Prix de vente unitaire TTC du repas
1	4.80 €
2	4.40 €
3 et plus	4.10 €

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

-De fixer les prix de vente des repas de cantine scolaire tels qu'ils ont été proposé par Mr le Maire en maintenant la politique tarifaire dégressive adoptée depuis plusieurs années

-D'approuver la présente délibération qui fera l'objet d'une publication au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'un affichage en Mairie

POUR	13	Dont procuration(s)	05
CONTRE	00	Dont procuration(s)	00
ABSTENTIONS	00	Dont procuration(s)	00
NON PARTICIPATION	00	Dont procuration(s)	00

FAIT ET DELIBÉRÉ À SARROLA - CARCOPINO, le jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Alexandre SARROLA

